



Compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2020

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain.

Membres présents :

M. OBARA Sylvain, M. David ROBERT, M. Jean-Marc GILEWICZ, Mme Anne RAMAND, M. Fabien OBARA, M. Pascal MARTINET, Mme Maryse SANZEY, M. Guillaume FEVEZ, Mme Myriam CHARLIER, Mme MOLLON (HACQUIN) Marie-Ange

Membres absents excusés :

M. Romuald GARDEL donnant pouvoir à M. David ROBERT

Secrétaire de séance : Jean Marc Gilewicz

Avant l'ouverture de la séance, M. le maire demande l'accord du conseil pour modifier l'ordre du jour afin d'aborder le point concernant l'arrêté de la cour de l'école en premier du fait de la présence de Léa ROYER (porte-parole des jeunes du village) et d'ajouter le point numéro 7 concernant une demande faite à la mairie par le Food truck « Chez Patoche »

Ouverture de la séance à 20 h 05

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2020

Compte-rendu approuvé à l'unanimité

1. Arrêté concernant la cour de l'école :

Le maire a décidé d'un arrêté municipal d'accessibilité à la cour de l'école de 8h à 20h.

Celui-ci n'interdit aucunement l'accès à la cour avant ou après ces horaires, cependant, les nuisances sonores occasionnées hors de cette période seront considérées comme tapage nocturne et entraîneront l'intervention de la gendarmerie.

Malgré le constat du manque de civisme de la part du groupe d'adolescents : déchets laissés dans la cour, bruit... le conseil municipal est sollicité par la voix de leur « porte-parole » pour mettre à disposition un lieu qui pourrait les accueillir afin d'éviter tout problème avec les habitants.

Le conseil municipal propose que le groupe d'adolescents vienne présenter aux élus un projet avec une charte permettant la mise à disposition d'un lieu d'accueil communal.

2. Modification des délégués au Syndicat Mixte Germain Guérard - SMGG

L'assainissement étant une compétence de la CODECOM qui la délègue au SMGG, et l'eau une compétence du SMGG, la municipalité doit élire des délégués pour ces représentations.

Seront représentés à la Communauté de Commune de l'Aire à l'Argonne pour l'assainissement collectif et non collectif :

Les titulaires : OBARA Sylvain et GARDEL Romuald

Les suppléants : ROBERT David et GILEWICZ Jean-Marc

La modification est approuvée à l'unanimité.

Seront représentés au Syndicat Mixte Germain Guérard pour l'eau :

Les titulaires : OBARA Sylvain et GARDEL Romuald

Les suppléants : ROBERT David et GILEWICZ Jean-Marc

La modification est approuvée à l'unanimité.

3. Délégués à la commission communale des impôts

La commission est compétente pour :

- dresser avec l'administration la liste des locaux de référence retenus pour la détermination de la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation, déterminer la surface pondérée et établir les tarifs d'évaluation correspondants ([CGI, art. 1503](#)), procéder à l'évaluation des propriétés bâties pour l'assiette des mêmes taxes ([CGI, art. 1505](#)) et arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ([CGI, art. 1510](#)) ;

- formuler des observations et avis sur la liste annuelle des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ([LPF, art. L. 111](#)), ou sur les réclamations portant sur une question de fait relative à certains impôts directs locaux (cf. Livre **CTX** n° [8883](#)) et désigner deux de ses membres pour assister aux opérations d'expertise ordonnées par le président du tribunal administratif si la réclamation lui a été soumise ([LPF, art. R*. 200-11](#) et [LPF, art. R*. 200-12](#)) ;

- recevoir communication, dans certains cas, des propositions de dégrèvements ([LPF, art. R*. 211-2](#)).

Le conseil municipal doit présenter 12 noms de titulaires dont un extérieur à la commune ainsi que 12 noms de suppléants avec également 1 personne extérieure à la commune. Suite à cette proposition, la préfecture retiendra 6 titulaires et 6 suppléants.

Titulaires proposés	Suppléants proposés
PETITPAS Jean-Marie (extérieur)	LAMOT Xavier (extérieur)
ZEHR David	EMPORTE Gérard
ARNOULD Benoît	LEBRUN Anne
DERWICH Arlette	LECOMTE Francis
DE SA ROSAS Christopher	BONNET Daniel
VIGOUR Sandrine	MOLLON Jean-Emmanuel
NOWAK Patrice	HACQUIN Bruno
PFENDER Karine	CHENOT Adrien
POUTRIEUX Gildas	HAIDON Jean-François
SANCHEZ Jean-Marie	LAMARLE Rémi
COMPERE Véronique	POUTRIEUX Jean-François
ARNOULD Annick	GIROUX Jean-François

4. Délégués pour le SIE SMAVAS :

Concernant le SIE SMAVAS, 2 titulaires ont été désignés lors du conseil municipal en date du 28 juillet 2020 : GILEWICZ Jean-Marc et FEVEZ Guillaume.

Il faut également 2 suppléants. Suppléants proposés : OBARA Sylvain et GARDEL Romuald

Suppléants approuvés à l'unanimité.

5. Renouvellement de la convention avec le SDIS relative à la capture et au transport des animaux présentant un risque pour autrui :

Cette convention permet l'intervention des pompiers sur la commune pour la capture et le transport des animaux dangereux.

L'intervention sera facturée à la commune, la fourrière quant à elle sera prise en charge par la CODECOM qui a la compétence.

Convention adoptée à l'unanimité

6. Compte-rendu sur l'intercommunalité :

- Un Plan Local d'Urbanisation Inter-communal PLUi se met en place sur les 47 communes de la CODECOM, il fixera pour les 10 à 15 prochaines années les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager ...) à partir de 2023. Il se substituera aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes.

Un registre de concertation à destination des habitants est à disposition en mairie.

3 réunions avec découverte des territoires sont prévues sur septembre et octobre, ainsi qu'un questionnaire à compléter par tous les conseillers municipaux de la Codecom.

- 5 commissions sont en place à la CODECOM :

Pôle d'aménagement du territoire

Finances et patrimoine

Pôle scolaire, RHD, circuits courts

Pôle cohésion sociales, développement culturel et vie associative

Pôle environnement

Chaque conseiller pourra intégrer ces commissions en fonction des thématiques proposées.

7. Demande du Food truck « Chez Patoche » :

Le propriétaire du Food truck « Chez Patoche » a fait une demande pour pouvoir se raccorder sur une prise électrique de la salle des fêtes afin d'éviter les nuisances sonores dues au fonctionnement de son groupe électrogène. Il est présent sur la commune les semaines impaires.

Le conseil municipal propose d'établir une convention d'utilisation de ladite prise et de demander une participation financière pour la consommation électrique à hauteur de 60€/an.

8. Compte-rendu sur les commissions communales :

a) La commission travaux présente ses orientations pour fin 2020 et l'année 2021 :

- Réfection de la toiture de la mairie de Sommaisne + tampon sur la fissure existante pour suivre son évolution

- Proposer des solutions à la problématique de l'abri bus afin que ce soit un véritable abri bus.

- Voirie : chemin d'Érize et haut de la rue Bourgeoise à la rue Champion

- Éclairage public : passage au LED sur toute la commune afin de faire des économies d'énergie.

- Sécurité : reprendre certains marquages au sol, voir avec la DDT sur les possibilités d'aménagement pour faire ralentir les véhicules sur la D902

- Pose d'un défibrillateur dans la commune

- Changement de la douche du logement des écoles lorsque les communs seront dégagés et que le logement sera accessible.

Le conseil municipal valide cette liste et la commission travaux va les faire chiffrer.

a) La commission communication a répondu à l'appel de la CODECOM en préparant un ZOOM sur la commune.

Afin de communiquer davantage et plus rapidement, les membres de la commission communication ont travaillé sur un projet de construction d'un site internet dédié à la commune. Ils ont présenté l'avancement du projet. Après échange et critiques constructives, le site sera retravaillé et représenté aux membres du conseil.

9. Statue du Christ aux liens

La commune est propriétaire d'une statue du Christ aux liens classée au titre des monuments historiques par arrêté du 12/02/1960 et qui a été déposée dans la réserve sécurisée de la cathédrale de Verdun en 2000.

Cette disposition n'ayant pas vocation à être pérenne, la direction régionale des affaires culturelles nous sollicite afin d'organiser les conditions du retour de cette dernière. Cette opération nécessite la sécurisation sur place de la statue afin d'assurer les conditions de conservation dans son église.

Le conseil municipal décide de prendre contact avec les services de l'état pour connaître plus précisément les conditions à respecter (transport et sécurisation in situ)

10. Sollicitation de Mr BACOURT pour la mise à disposition d'une salle :

Mr Bacourt Rémi, professeur de Yoga, a fait une demande de mise à disposition gracieuse d'une salle pour dispenser des cours.

Le prêt de la salle est soumis à un règlement communal, le prêt à titre gracieux ne peut s'effectuer que si les activités proposées sont gratuites et bénéficient aux habitants de la commune.

Un courrier demandant plus de renseignements accompagnés du règlement seront transmis à Mr Bacourt afin de voir s'il répond aux critères de prêt.

11. Maxilien

Maxilien, le guichet unique mobile co-construit avec les services départementaux et les services de l'État sera de passage dans notre commune le lundi 21 septembre de 13h30 à 17h30 sur le parking de la maison de santé.

Il propose un accueil social de proximité, une lutte contre les inégalités sociales, le maintien du lien social sur le territoire.

La communication officielle n'étant pas encore disponible, un message sera diffusé par le biais de Wifiinet.

12. Questions et informations diverses :

- Le contrôle des extincteurs aura lieu le 28/09 à la salle des pompes par Groupama.

Pascal MARTINET est en charge d'organiser cette opération avec Romuald GARDEL et Jean-Marie DERWICH.

- Suite à l'intervention des pompiers pour un feu sur la commune, un rappel à la loi sera affiché en mairie.

- Les forains ont fait une demande pour venir dans la commune du 25 octobre au 1^{er} novembre.

Tout devra être mis en œuvre pour respecter le protocole sanitaire.

Réponse favorable du conseil municipal qui pourra évoluer en fonction de la crise sanitaire.

- La cérémonie de la Vaux-Marie aura lieu le 12 septembre et est organisée par la Sidi-Brahim de Verdun. Compte tenu de la situation sanitaire, elle a lieu sur invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30

Le secrétaire de séance,
Jean Marc GILEWICZ

Le Maire,
Sylvain OBARA